

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 14 mai 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

11 934-05-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 935-05-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire prévue le 9 avril 2019 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 avril 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 mai 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2019
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Participation financière 2019 pour le Magasin SOLIDARITÉ
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

11. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2018
12. Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2019
13. Table des préfets de Lanaudière – Augmentation de la participation financière de la MRC Les Moulins pour l'année 2019 et amendement à la résolution numéro 11 733-01-19
14. Autorisation de signature – *Sommaire du Tableau combiné et Tableau combiné* (règlement #119)
15. Résolution de concordance et de courte échéance – Emprunt par billets au montant de 1 022 700,00\$
16. Résolution d'adjudication – Emprunt par billets au montant de 1 022 700,00\$
17. Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2018 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)
18. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
19. Mandat pour la confection d'un certificat de localisation pour le terrain du terminus d'autobus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
20. Adoption du Rapport d'activités 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins
21. Engagement d'un *Biologiste* pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
22. Engagement de trois (3) *Préposés à l'accueil – Stagiaires* au service de développement économique et touristique
23. Engagement de trois (3) *Préposés à l'accueil et au stationnement – Stagiaire* au service de développement économique et touristique
24. Achat d'un ordinateur pour le biologiste
25. Acquisition d'une licence supplémentaire Arc GIS pour le service de l'environnement et du développement durable
26. Mandat d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
27. Octroi de mandat pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement
28. Inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

29. Autorisation de signature – Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
30. Autorisation de signature – Entente sectorielle régionale en développement social conclue par la Table des préfets de Lanaudière : Engagement de la MRC Les Moulins
31. Autorisation de signature – Entente de collaboration avec la MRC Les Moulins et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec
32. Autorisation de paiement à Lanaudière économique – Projet régional ARTERRE
33. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2019-2020
34. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2019-2020
35. Participation aux Assises du tourisme organisées par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec
36. Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 5 et 6 juin 2019 à Québec
37. Activité du 30 mai 2019 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)
38. Conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) du 11 juin 2019
39. Activité du 25 mai 2019 organisée par la Fondation du cégep de Terrebonne
40. Adhésion à l'Association des directions de développement économique local du Québec pour l'année 2019-2020
41. Appui au déploiement de places en Centres de la petite enfance (CPE)
42. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.
43. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Marie-Janelle Larivée
44. Approbation des documents intitulés Code de Vie - Locations sporadiques et Code de Vie - Entreprises incubées
45. Approbation du document intitulé *Plan de visibilité 2019 - Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* dans le cadre de la *Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne*
46. Autorisation de signature – Entente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019

47. Autorisation de signature – Entente de partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « *Destinations urbaines Lanaudière* » entre Tourisme Lanaudière et la MRC Les Moulins pour promouvoir le Vieux-Terrebonne et engagement financier de la MRC Les Moulins pour la saison estivale 2019 dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne
48. Campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits à Terrebonne et à Mascouche dans le cadre de la *Campagne estivale touristique 2019*
49. Mandat de services professionnels pour la production d’une vidéo dans le cadre de la *Campagne estivale touristique 2019*
50. Achat de bannières Web Display Google Ads dans le cadre de la *Campagne estivale touristique 2019*
51. Mandat de services professionnels pour la gestion d’une campagne Google Adwords pour le site internet InnoHub La Centrale
52. Participation de la MRC Les Moulins à titre de partenaire officiel d’une campagne d’une durée d’un an pour le 60^e anniversaire du journal La Revue
53. Autorisation de signature - Entente concernant les droits en lien avec des services professionnels de photographie
54. Participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l’offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL)
55. Mandat à la firme LJM Conseil relativement à une étude sur le développement du tourisme familial
56. Nomination d’un représentant du comité consultatif touristique (CCT) au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins (CDET)
57. Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020
58. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne en vue des travaux d’aménagement du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la Place Loiret et de la rue de Plaisance à Terrebonne
59. Mandat pour une étude d’évaluation environnementale (phases I et II) en vue des travaux d’aménagement (stabilisation) du cours d’eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche
60. Autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d’aménagement (stabilisation) du cours d’eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche
61. Autorisation à déposer une demande de certificat d’autorisation au Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d’aménagement (stabilisation) du cours d’eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche et autorisation de paiement au ministre des Finances

62. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne et autorisation de paiement au ministre des Finances
63. Autorisation de paiement – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (2e versement)
64. Mandat – Mise en demeure dans le cadre du dossier du cours d'eau de la branche Thouin du ruisseau Saint-Charles à Terrebonne
65. Mandat - Désistement du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121
66. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
67. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 1^{er} mai 2019
68. Autorisation à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CCM) et autorisation de signature
69. Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2018-2019
70. Autres sujets
 - 70.1 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de *règlement numéro 97-33R-14 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre*
 - 70.2 Participation financière pour le Grand Montréal Comique, création d'un poste budgétaire et transfert budgétaire
71. Période de questions
72. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 936-05-19

Adoption du procès-verbal de la séance prévue le 9 avril 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance prévue le 9 avril 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2019 soient trouvés conformes et en conséquence approuvés tels que proposés.

ADOPTÉE

11 937-05-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 mai 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 mai 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 938-05-19 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2019 au montant de 168 857,81\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-77 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 16 947,46\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mai soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 939-05-19 Liste des chèques émis au mois d'avril 2019

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2019, pour un montant de 681 151,23\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-78 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 420,74\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 940-05-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2019* »).

ADOPTÉE

11 941-05-19 Participation financière 2019 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 1 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-79 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 942-05-19

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 13 mai 2019 et de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins le 13 mai 2019.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 13 mai 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 943-05-19

Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 2 mai 2019 et de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins le 2 mai 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 2 mai 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 944-05-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement de mobilité de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins le 14 mai 2019;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 14 mai 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 945-05-19 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, tels que vérifiés par la firme Mallette Inc., soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les états financiers 2018 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 946-05-19 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2019

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 et l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2019, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

11 947-05-19 Table des préfets de Lanaudière – Augmentation de la participation financière de la MRC Les Moulins pour l’année 2019 et amendement à la résolution numéro 11 733-01-19

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 733-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le versement à la Table des préfets de Lanaudière, de 18,35% de ses coûts jusqu’à concurrence d’une somme de 59 628,89\$ pour l’année 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro TPL-057-12-2018 de la Table des préfets de Lanaudière adoptant son budget 2019-2020, lequel comporte une augmentation de 2% de la contribution de fonctionnement pour l’année 2019;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets de Lanaudière la quote-part de la MRC Les Moulins, du 2% supplémentaire pour la contribution de fonctionnement pour l’année 2019, soit un montant supplémentaire de 366,94\$ pour un total de 59 995,83\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-80 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 366,94\$, poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, un certificat au montant de 59 628,89\$ ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 733-01-19.

ADOPTÉE

11 948-05-19 Autorisation de signature – Sommaire du Tableau combiné et Tableau combiné (règlement#119)

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de refinancer l’emprunt effectué dans le cadre du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins intitulé : *Règlement décrétant des travaux d’aménagement pour la stabilisation des berges de la rivière Mascouche, autorisant une dépense de 2 438 696,00\$ et un emprunt pour en assurer le financement;*

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le *Sommaire du Tableau combiné* et le *Tableau combiné* en vue du refinancement de l’emprunt effectué dans le cadre du règlement numéro 119.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document exigé par l’institution financière la plus avantageuse suite au résultat de l’appel d’offres public relatif au refinancement du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

Résolution de concordance et de courte échéance - Emprunt par billets au montant de 1 022 700,00\$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués, la Municipalité régionale de comté Les Moulins souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 022 700\$ qui sera réalisé le 21 mai 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
119	1 022 700\$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence :

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 119, la Municipalité régionale de comté Les Moulins souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 mai 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	89 000\$	2,77%
2021	91 700\$	2,77%
2022	94 500\$	2,77%
2023	97 400\$	2,77%
2024	100 400\$	2,77%
2024	549 700\$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 119 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Date d'ouverture :	14 mai 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 mai 2019
Montant :	1 022 700 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté Les Moulins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 mai 2019, au montant de 1 022 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

89 000 \$	2,77000 %	2020
91 700 \$	2,77000 %	2021
94 500 \$	2,77000 %	2022
97 400 \$	2,77000 %	2023
650 100 \$	2,77000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,77000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE

89 000 \$	2,78000 %	2020
91 700 \$	2,78000 %	2021
94 500 \$	2,78000 %	2022
97 400 \$	2,78000 %	2023
650 100 \$	2,78000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,78000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

89 000 \$	2,25000 %	2020
91 700 \$	2,30000 %	2021
94 500 \$	2,35000 %	2022
97 400 \$	2,45000 %	2023
650 100 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,70600

Coût réel : 2,80852 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté des Moulins accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 mai 2019 au montant de 1 022 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 119. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

11 951-05-19

Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2018 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis le 20 avril 2015, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2018 dûment complété et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier, doit être transmis au ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) accompagné du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI) doit être transmis au ministère de l'Économie et de l'Innovation via internet ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2018.

QUE madame Véronique Lemoyne, conseillère en financement d'entreprises de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

11 952-05-19 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-81 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 953-05-19 Mandat pour la confection d'un certificat de localisation pour le terrain du terminus d'autobus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire préparer un certificat de localisation pour le terrain du terminus d'autobus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 24 avril 2019 présentée par la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, au montant de 1 285,00\$, excluant les taxes, pour les honoraires professionnels concernant la préparation dudit certificat de localisation ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, soient et sont retenus, pour la préparation d'un certificat de localisation sur le lot 3 252 448 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite firme, lorsque les travaux auront été effectués et sur présentation d'une facture, une somme de 1 285,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels concernant la préparation dudit certificat de localisation, le tout, conformément à la soumission datée du 24 avril 2019, présentée par la firme Groupe Meunier, arpenteurs géomètres.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-82 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 285,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 954-05-19

Adoption du Rapport d'activités 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis le rapport d'activités 2018 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, aux villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 205-04-2019 du conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190401-19 du conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2018 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

11 955-05-19

Engagement d'un *Biologiste* pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT les besoins du service d'environnement et développement durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager temporairement un biologiste au service d'environnement et développement durable raison de trente-quatre (34) heures par semaine, à compter du 27 mai 2019 pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale, de l'Association des biologistes du Québec et de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE monsieur Vincent Laroche soit et est engagé au poste temporaire de biologiste au service d'environnement et développement durable, à compter du 27 mai 2019 pour une durée de deux (2) ans, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 6.

Une période de probation de six (6) mois continu est requise. Le document intitulé « Conditions de travail et avantages sociaux » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 956-05-19

Engagement de trois (3) Préposés à l'accueil – stagiaires au service de développement économique et touristique (amendée par R.12 023-06-19)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de trois (3) préposés à l'accueil -stagiaires (préposés étudiants) au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 1 190 heures pour les trois postes, au salaire horaire de 14,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiants suivants au poste de *préposés à l'accueil – stagiaires* au service du développement économique et touristique pour la période estivale pour un maximum de 1 190 heures pour les trois postes, au taux horaire de 14,00\$.

- Vincent Boutin-Zakaïb;
- Josiane Masson;
- Alexandra Paquin.

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 957-05-19

Engagement de trois (3) Préposés à l'accueil et au stationnement – stagiaires au service de développement économique et touristique (amendée par R.12 023-06-19)

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de trois (3) préposés à l'accueil et au stationnement - stagiaires (préposés étudiants) au service du développement économique et touristique durant la période estivale pour un maximum de 1 156 heures pour les trois postes, au salaire horaire de 14,00\$;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement des étudiants suivants au poste de *préposés à accueil et au stationnement – stagiaires* au service du développement économique et touristique pour la période estivale pour un maximum de 1 156 heures pour les trois postes, au taux horaire de 14,00\$.

- Gabriel Figeys
- Danaé Bouret
- Guillaume Paquin

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 958-05-19

Achat d'un ordinateur pour le biologiste

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ordinateur pour le biologiste;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise, datée du 1^{er} mai 2019, au montant de 2 096,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur, incluant l'écran, la souris, le clavier et la suite Office ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Montréal Soft Inc., datée du 1^{er} mai 2019, au montant de 2 096,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur, incluant l'écran, la souris, le clavier et la suite Office, pour le biologiste, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 2 096,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et de la livraison.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-83 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 096,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 959-05-19 Acquisition d'une licence supplémentaire Arc GIS pour le service de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 846-04-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat d'un logiciel de géomatique Arc GIS pour le service d'aménagement ainsi que pour le service de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 868-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le renouvellement de la licence et du plan d'entretien dudit logiciel ;

CONSIDÉRANT l'engagement d'un biologiste, il y a lieu d'acquérir une licence Arc GIS supplémentaire pour le service de l'environnement et du développement durable, au montant de 2 565,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une licence Arc GIS supplémentaire pour le service de l'environnement et du développement durable au montant de 2 565,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'une licence Arc GIS supplémentaire pour le service de l'environnement et du développement durable, au montant de 2 565,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-84 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 565,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 960-05-19 Mandat d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent recevoir des informations et des avis sur des sujets identifiés par le coordonnateur de la TPÉCN reliés aux interventions de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ou du Réseau de transport métropolitain (RTM) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QUE Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 23 avril 2019, a donné son accord relativement à un tel mandat d'accompagnement jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate monsieur Michel Beaulé pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif.

QUE monsieur Michel Beaulé soit rémunéré au taux horaire de 135,00\$ pour un montant maximum de 15 197,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-85 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 197,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 961-05-19

Octroi de mandat pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Normand Dulude Services-conseils, Espace Stratégies Inc., Raymond Chabot Grant Thornton et KPMG;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 30 avril 2019 à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01, soit : Espace Stratégies Inc. et Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 8 mai 2019 à 10h30 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique du comité de sélection d'au moins 70% :

Entreprises	Pointage	Montant
Espace Stratégies Inc.	21,53	57 131,08\$, incluant les taxes
Raymond Chabot Grant Thornton	16,78	81 632,25\$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Espaces Stratégies Inc. ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Espaces Stratégies Inc. pour des services professionnels pour la réalisation d'un Plan stratégique intégré de développement pour un montant de 57 131,08\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par, monsieur Jocelyn Gagnon, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties. Espaces stratégies devra détenir une assurance responsabilité professionnelle valide tout au long de l'exécution du mandat.

QUE les honoraires professionnels soient versés de la façon suivante :

- 12 000,00\$ excluant les taxes, à l'octroi du mandat;
- 12 000,00\$ excluant les taxes, suite au 1^{er} atelier de discussion;
- 12 000,00\$ excluant les taxes, suite au 3^e atelier de discussion;
- 13 690,0\$ excluant les taxes, lorsque le mandat est complété;
- Les taxes applicables seront en sus des honoraires;
- Les frais de déplacement sur le territoire de la MRC Les Moulins sont inclus;
- Des frais de 1,5% par mois de retard seront exigibles sur tout compte non payé après 30 jours de la date de facturation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-86 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 57 131,08\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419, « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 962-05-19

Inspecteur accrédité pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT la correspondance de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) du 3 avril 2019 relativement à l'accréditation de l'inspecteur actuellement en charge de la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre une lettre à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin de demander un délai additionnel relativement à l'accréditation de l'inspecteur actuellement chargé de la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un appel d'offres si requis, afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat.

ADOPTÉE

11 963-05-19

Autorisation de signature – Entente sectorielle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 559-10-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature d'une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 939-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un avenant à l'Entente susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente et l'avenant susmentionnés venaient à échéance au mois de mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) propose de renouveler cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conclue en partenariat avec la Table des préfets de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est financée à même le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) arrive à échéance en 2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de conclure une nouvelle entente avec les mêmes paramètres que l'entente précédemment en vigueur, et ce, pour la période 2019-2020. La MRC accepte d'inclure à cette entente, les deux années subséquentes, conditionnellement à ce que le gouvernement du Québec renouvelle son entente avec la MRC relativement au Fonds de développement des territoires avec un engagement financier au moins égal à celui de l'entente actuelle.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la nouvelle entente susmentionnée.

ADOPTÉE

11 964-05-19

Autorisation de signature – Entente sectorielle régionale en développement social conclue par la Table des préfets de Lanaudière : Engagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière est formé des préfets et préfets suppléants des six MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les six MRC de Lanaudière et la Table des préfets de Lanaudière de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets de Lanaudière une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets de Lanaudière seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci, en conformité avec la volonté des élus;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, tel que stipulé à la clause 2.2.1;

CONSIDÉRANT que toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et/ou préfet suppléant à titre de gestionnaire des sommes confiées à la Table des préfets de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que les MRC autorisent par voie de résolutions les investissements de la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de Lanaudière de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles dont les engagements financiers ont déjà été adoptés par voie de résolution; Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins s'engage dans l'entente sectorielle en développement social de Lanaudière d'une durée de trois ans, en vertu de la résolution de la Table des préfets de Lanaudière TPL082-03-2019, afin de soutenir la réalisation du plan d'action de la Table des partenaires en développement social de Lanaudière pour un investissement total de 75 000 \$ puisé à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la Table des préfets de Lanaudière.

QUE le préfet ou le préfet suppléant soient et sont autorisés à signer ladite entente.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la Table des préfets de Lanaudière pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de cette entente.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les MRC de la région de Lanaudière souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière puisse, dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants, conclure et signer des ententes sectorielles.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les engagements de la Table des préfets de Lanaudière ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la Table des préfets de Lanaudière via leur préfets et préfets suppléants.

QUE la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

11 965-05-19

Autorisation de signature – Entente de collaboration avec la MRC Les Moulins et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) est responsable de la mission « activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, le MEI désire reconduire l'entente de collaboration avec la MRC Les Moulins qui s'est terminée le 31 mars 2019, et ce, pour une durée de trois (3) ans à savoir :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, la lettre de renouvellement de l'Entente de collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en lien avec la mission « Activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, et ce, pour la durée prévue à l'entente.

ADOPTÉE

11 966-05-19

Autorisation de paiement à Lanaudière économique – Projet régional ARTERRE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 079-11-17, le conseil de la MRC Les Moulins a appuyé le projet régional ARTERRE de Lanaudière Économique, qui est un service d'accompagnement et de maillage axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite participer au projet ARTERRE ;

CONSIDÉRANT la facture transmise par Lanaudière économique, au montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins au projet ARTERRE de Lanaudière économique ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Lanaudière économique un montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins au projet ARTERRE de Lanaudière économique.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-87 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Lanaudière économique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 967-05-19 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière assure les activités de concertation et de développement de l'industrie bioalimentaire lanaudoise;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au montant de 125,00\$, excluant les taxes.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-88 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme n'excédant pas 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Dépenses législatives - Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 968-05-19 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement d'une somme de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2019-2020.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-89 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 969-05-19 Participation aux Assises du tourisme organisées par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec

CONSIDÉRANT les Assises du tourisme organisées par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec les 6 et 7 mai 2019;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la participation de mesdames Caroline Desbiens et Corinne Gendron aux Assises du tourisme organisées par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec qui ont eu lieu les 6 et 7 mai 2019 au Palais des congrès à Montréal pour un montant de 469,00, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2019-90 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 469,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 970-05-19 Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 5 et 6 juin 2019 à Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) aura lieu les 5 et 6 juin 2019 au Centre des congrès de Québec;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay et Claude Robichaud soient et sont autorisés à représenter la MRC Les Moulins à l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) qui aura lieu les 5 et 6 juin 2019 au Centre des congrès de Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 390,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 971-05-19 Activité du 30 mai 2019 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

CONSIDÉRANT l'activité du 30 mai 2019 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) laquelle se tiendra au Club de golf Le Versant;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins achète huit (8) billets pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre de participer à l'activité du 30 mai 2019 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), laquelle se tiendra au Club de Golf Le Versant, pour un montant de 1 220,00\$, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 220,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 972-05-19 Conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) du 11 juin 2019

CONSIDÉRANT la conférence du maire de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay qui se tiendra lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), le 11 juin 2019 au Pavillon du Grand Coteau;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réserve deux (2) tables pour les représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister à la conférence du maire de Mascouche monsieur Guillaume Tremblay, lors du dîner de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), lequel aura lieu le 11 juin 2019 au Pavillon du Grand Coteau, pour un montant de 60,00\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-93 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 960,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 973-05-19 Activité du 25 mai 2019 organisée par la Fondation du cégep de Terrebonne

CONSIDÉRANT l'activité du 25 mai 2019 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne, laquelle se tiendra au café étudiant du Cégep à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins achète huit (8) billets pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre de participer à l'activité du 25 mai 2019 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne, laquelle se tiendra au café étudiant du Cégep à Terrebonne, pour un montant de 800,00\$, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-94 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 974-05-19

Adhésion à l'Association des directions de développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d'adhérer à l'Association des directions de développement économique local du Québec (ADDELQ);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de monsieur Pierre Daviault à l'Association des directions de développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2019-2020 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 750,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-95 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 750,00\$, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 975-05-19

Appui au déploiement de places en Centres de la petite enfance (CPE)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille autorisait en 2013 le déploiement de nouvelles places en Centre de la petite enfance sur le territoire de la MRC Les Moulins, autorisant ainsi, l'augmentation de capacités de plusieurs installations à Terrebonne et à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE de manière à répartir les budgets ministériels, la concrétisation de ces projets a été reportée entre 2018 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille préconise l'ajout de nouvelles installations dans des espaces locatifs avant de permettre l'acquisition d'un terrain pour construction d'une installation;

CONSIDÉRANT QUE les règles de financement limitent la possibilité de développer ces nouveaux projets, notamment en raison de la valeur locative des espaces commerciaux disponibles en fonction des seuils minimaux de superficie à respecter;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille n'a pas reconnu le coût moyen au pied carré à Mascouche et à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Famille a annoncé, le 22 février dernier, qu'il visait à accélérer le développement de places pour les services de garde offerts au Québec en fonction des besoins réels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins continuera de connaître une forte croissance au cours des prochaines années et que selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre d'enfants de 0 à 5 ans continuera de croître;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins est favorable au développement de nouvelles installations des centres de la petite enfance puisque ceux-ci ont une expertise reconnue et qu'ils contribuent à la qualité de vie de nos familles;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère de la Famille :

- de maintenir les nouvelles places octroyées aux Centres de la petite enfance prévues au plan de développement 2013 et reporté pour la période de 2018 à 2020,
- d'appuyer le déploiement de ces nouvelles places par les Centres de la petite enfance afin de répondre aux besoins des nombreuses familles moulinoises;
- d'inviter le ministère de la Famille à réévaluer les seuils d'allocation afin de tenir compte de la valeur du marché locatif sur le territoire ainsi que le prix des terrains pour permettre l'implantation de nouvelles installations de centre de la petite enfance.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, au ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne, monsieur Pierre Fitzgibbon, à la députée de Les Plaines, madame Lucie Lecours, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de L'Assomption et premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux MRC de la couronne Nord ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 976-05-19

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Visionaturolab Inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

ADOPTÉE

11 977-05-19

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Marie-Janelle Larivée

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Marie-Janelle Larivée;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Marie-Janelle Larivée.

ADOPTÉE

11 978-05-19 Approbation des documents intitulés *Code de Vie - Locations sporadiques* et *Code de Vie - Entreprises incubées*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les documents intitulés *Code de Vie – Locations sporadiques* et *Code de Vie – Entreprises incubées*;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les documents intitulés *Code de Vie – Locations sporadiques* et *Code de Vie – Entreprises incubées*, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

11 979-05-19 Approbation du document intitulé *Plan de visibilité 2019 - Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Plan de visibilité 2019 - Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Plan de visibilité 2019 - Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

11 980-05-19 Autorisation de signature – Entente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 684-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la présentation d'une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019, pour l'engagement de six (6) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande susmentionnée a été partiellement approuvée ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente avec Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019.

ADOPTÉE

11 981-05-19 Autorisation de signature – Entente de partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations urbaines Lanaudière » entre Tourisme Lanaudière et la MRC Les Moulins pour promouvoir le Vieux-Terrebonne et engagement financier de la MRC Les Moulins pour la saison estivale 2019 dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite participer au partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations urbaines Lanaudière » de Tourisme Lanaudière afin de promouvoir la destination du Vieux-Terrebonne pour la saison estivale 2019 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat pour le déploiement promotionnel du concept « Destinations urbaines Lanaudière » entre Tourisme Lanaudière et la MRC Les Moulins pour promouvoir le Vieux-Terrebonne pour la saison estivale 2019 dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux-Terrebonne ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'engagement financier de 3 000,00\$ pour la saison estivale 2019, et ce, dans le cadre de la Campagne Passeport Découverte Vieux Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-96 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 982-05-19 Campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits à Terrebonne et à Mascouche dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire une campagne radio visant à promouvoir les événements et attraits à Terrebonne et à Mascouche dans le cadre de la *Campagne estivale touristique 2019*;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Cogecomedia (Rythme FM) au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, pour la campagne radio susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la proposition de l'entreprise Cogecomedia (Rythme FM), au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, afin de promouvoir les événements et attraits à Terrebonne et à Mascouche dans le cadre de la *Campagne estivale touristique 2019*.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-97 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 983-05-19

Mandat de services professionnels pour la production d'une vidéo dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la campagne estivale touristique 2019, les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de services professionnels pour la production de quatre (4) capsules vidéo d'environ 30 secondes afin de montrer la diversité de l'offre touristique ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sonex Multimedia, datée du 9 mai 2019, au montant de 6 550,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Sonex Multimedia, datée du 9 mai 2019, au montant de 6 550,00, excluant les taxes, pour la production de quatre (4) capsules vidéo dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-98 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 550,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 984-05-19

Achat de bannières Web Display Google Ads dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019, il y a lieu d'acheter des bannières publicitaires Web afin de promouvoir la destination de Terrebonne et de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de bannières Web sur le réseau Display pour un montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, permettra de créer des campagnes très ciblées en fonction de notre produit avec différentes audiences et différents centres d'intérêt ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise eSummum Inc. au montant de 1 260,00\$, excluant les taxes, pour les frais de gestion de ladite campagne bannière Display Google Ads ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter des bannières Web Display Google Ads par l'intermédiaire de l'entreprise eSummun Inc. dans le cadre de la Campagne estivale touristique 2019 pour un montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, plus les frais de gestion par l'entreprise eSummun Inc. au montant de 1 260,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-99 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 11 260,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 985-05-19 Mandat de services professionnels pour la gestion d'une campagne Google Adwords pour le site internet InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter la visibilité du site internet innohubcentrale.com dans les moteurs de recherche par la gestion d'une campagne de mots-clés Google Adwords ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise eSummun Inc. au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, pour une période de quatre (4) mois ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise eSummun Inc., au montant de 2 000,00\$, excluant les taxes, afin d'augmenter la visibilité du site internet innohubcentrale.com dans les moteurs de recherche par la gestion d'une campagne de mots-clés Google Adwords pour une période de quatre (4) mois.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 986-05-19 Participation de la MRC Les Moulins à titre de partenaire officiel d'une campagne d'une durée d'un an pour le 60^e anniversaire du journal La Revue

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue demande à la MRC Les Moulins de devenir partenaire de sa campagne des célébrations de son 60^e anniversaire qui débute le 5 juin 2019 et qui se termine au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT la campagne comporte de nombreuses activités, notamment la publication d'un journal géant le 5 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent participer, à titre de partenaire officiel, à la campagne du 60^e anniversaire du journal La Revue, pour un montant de 6 500,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer à titre de partenaire officiel, à une campagne d'une durée d'un an pour le 60^e anniversaire du journal La Revue, pour un montant de 6 500,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer le journal La Revue sur réception des factures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer le journal La Revue sur présentation des factures, au fur et à mesure de l'évolution des activités de la campagne pour le 60^e anniversaire.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 500,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 987-05-19

Autorisation de signature - Entente concernant les droits en lien avec des services professionnels de photographie

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 11 788-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Arbour Photographe, au montant de 4 700,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de photographie pour les besoins en communications du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente relative aux droits d'utilisation pour les photos réalisées par ladite entreprise, dans le cadre des projets en lien avec le mandat susmentionné ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente concernant les droits en lien avec des services professionnels de photographie avec l'entreprise Arbour Photographe.

ADOPTÉE

11 988-05-19

Participation de la MRC Les Moulins au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL)

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption des résolutions numéros 10 557-10-16 et 10 787-03-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de participer au Fonds de développement de l'offre touristique de la région de Lanaudière (FDOTL) ;

CONSIDÉRANT l'engagement de Tourisme Lanaudière à l'effet que chacune des MRC participantes au FDOTL retrouvera minimalement le retour sur son investissement triennal de 63 000,00\$ au FDOTL et Fonds de notoriété, par des investissements associés à des projets situés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE seule la MRC Les Moulins n'a pas atteint la cible de 63 000,00\$ jusqu'à maintenant, dans le financement de projets liés au FDOTL 2017-2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 51 000,00\$ provenant directement des ajouts de la taxe sur les nuitées 2019 a été réservée par Tourisme Lanaudière pour d'éventuels projets provenant spécifiquement de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière a informé la MRC Les Moulins de l'existence de la réserve de 51 000,00\$ dédiés à des projets issus de promoteurs provenant de la MRC Les Moulins, sur la base des critères du FDOTL ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière propose à la MRC Les Moulins d'utiliser dès maintenant une portion de cette enveloppe afin de financer trois projets qualifiés, mais non recommandés pour faute de fonds, par le comité d'analyse du FDOTL, soit :

Entreprise/Organisme et nom de projet	MRC	COÛT TOTAL soumis	Aide demandée	AIDE recommandée
Festival Grande Tribu	Les Moulins	177 999,00\$	6 000,00\$	5 000,00\$
Festival Octenbulle-Mascouche	Les Moulins	299 500,00\$	6 000,00\$	5 000,00\$
Grand Comédie Fest - Terrebonne	Les Moulins	111 000,00\$	5 000,00\$	5 000,00\$
Sous-total – Festivals et Événements financés par des fonds propres à Tourisme Lanaudière				15 000,00\$

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte qu'un montant de 5 000,00\$ pour chacun des trois (3) projets susmentionnés, soit utilisé pour financer lesdits projets, et ce, à partir de la réserve de 51 000,00\$ dédiée à des projets issus de promoteurs provenant de la MRC Les Moulins, sur la base des critères du FDOTL et que le financement de ces trois (3) projets soit encadré par les mêmes balises que celles prévues au FDOTL.

ADOPTÉE

11 989-05-19

Mandat à la firme LJM Conseil relativement à une étude sur le développement du tourisme familial

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite effectuer une étude sur le développement du tourisme familial ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme LJM Conseil datée du 25 avril 2019 au montant de 13 258,40\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme LJM Conseil pour une étude sur le développement du tourisme familial, pour un montant de 13 258,40\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service de ladite firme datée du 25 avril 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la firme LJM Conseil 35% du montant du mandat, soit 4 640,44\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service susmentionnée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-102 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 258,40\$, poste budgétaire 2632-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 990-05-19 Nomination d'un représentant du comité consultatif touristique (CCT) au comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins (CDET)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 186-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a formé un comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la création du comité consultatif économique (CCE) et du comité consultatif touristique (CCT) par les résolutions numéros 11 753-01-19 et 11 754-01-19, il y a lieu de permettre à deux (2) représentants en provenance de chacun de ces comités de siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 755-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Pierre Filteau à titre de représentant en provenance du comité consultatif touristique (CCT) pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Filteau a remis sa démission, il y a lieu de le remplacer au comité de développement économique et touristique (CDET) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif touristique (CCT) ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE monsieur Yvon Fréchette soit et est nommé à titre de représentant en provenance du comité consultatif touristique (CCT) pour siéger au comité du développement économique et touristique (CDET) de la MRC Les Moulins jusqu'au 31 décembre 2019.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Pierre Filteau pour son implication et sa participation au comité consultatif touristique (CCT) et au comité de développement économique et touristique (CDET).

ADOPTÉE

11 991-05-19 Approbation et dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020

CONSIDÉRANT QUE la commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tiendra des consultations publiques du 15 au 27 mai 2019 sur le projet de modification du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) 2015-2020 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le projet de modification du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020*, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

11 992-05-19

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne en vue des travaux d’aménagement du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la Place Loiret et de la rue de Plaisance à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l’égard de la gestion des cours d’eau depuis l’entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne jugent nécessaire d’effectuer des travaux d’aménagement du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la Place Loiret et de la rue de Plaisance à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne désirent conclure une entente intermunicipale concernant l’exercice de la compétence en vue des travaux d’aménagement du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la Place Loiret et de la rue de Plaisance à Terrebonne et incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la Ville de Terrebonne relativement à la réalisation, la gestion et l’administration des travaux sur ledit cours d’eau, le tout plus amplement détaillé dans l’entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet et/ou monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’entente entre la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne concernant l’exercice de la compétence en vue des travaux d’aménagement du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la Place Loiret et de la rue de Plaisance à Terrebonne incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la Ville de Terrebonne relativement à la réalisation, la gestion et l’administration des travaux sur ledit cours d’eau, le tout, plus amplement détaillé dans l’entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 993-05-19

Mandat pour une étude d’évaluation environnementale (Phases I et II) en vue des travaux d’aménagement (stabilisation) du cours d’eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l’égard de la gestion des cours d’eau depuis l’entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 8 mai 2019, transmise par la firme EnviroServices, au montant de 8 420,00\$, excluant les taxes, pour effectuer une étude d'évaluation environnementale associée aux travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche, laquelle est nécessaire à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme EnviroServices Inc. pour un montant de 8 420,00\$, excluant les taxes, afin d'effectuer une étude d'évaluation environnementale (Phases I et II) en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche, incluant les demandes de permis et les négociations auprès des autorités, conformément à l'offre de services professionnels datée du 8 mai 2019 signée par monsieur Martin Héroux, pour la firme EnviroServices, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-103 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 420,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 994-05-19

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en vue des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche.

ADOPTÉE

11 995-05-19

Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche et autorisation de paiement au ministre des Finances

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure, directrice du service l'environnement et développement durable de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vue de travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie à Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les coûts requis au ministre des Finances.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-104 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 396,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-104.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 919,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 996-05-19

Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne et autorisation de paiement au ministre des Finances

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne et autorisation de paiement au ministre des Finances;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure, directrice du service l'environnement et développement durable de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les coûts requis au ministre des Finances, soit un montant total de 5 315,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-105 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 396,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-105.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 919,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 997-05-19

Autorisation de paiement – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (2^e versement)

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) a accordé à l'UQAM un financement de 1 495 000,00\$ pour réaliser le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 487-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'une contribution financière de 21 400,00\$ soit répartie sur une période de quatre (4) ans conformément à l'article 6.1 de la convention et que la somme annuelle soit prélevée à même le Fonds de développement des territoires (FDT);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 6 063,50\$ (2^e versement) à l'organisme ABRINORD, le tout dans le cadre de l'entente de partenariat relative au « *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins* ».

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2610-418 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 730-01-19 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2019.

ADOPTÉE

11 998-05-19 Mandat – Mise en demeure dans le cadre du dossier du cours d’eau de la branche Thouin du ruisseau Saint-Charles à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier du cours d’eau de la branche Thouin du ruisseau Saint-Charles à Terrebonne, deux (2) lettres de type « amicale » ont été transmises ;

CONSIDÉRANT QU’il y a maintenant lieu de transmettre une mise en demeure dans le cadre du dossier susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats afin de transmettre une mise en demeure officielle dans le cadre du dossier du cours d’eau de la branche Thouin du ruisseau Saint-Charles à Terrebonne.

ADOPTÉE

11 999-05-19 Mandat - Désistement du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121

CONSIDÉRANT que par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16, 10 563-10-16, 11 189-01-18, 11 520-09-18 et 11 637-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 861-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mis un terme à ce mandat pour le confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT QU’en raison de l’adoption des règlements de concordance en novembre 2017 par la Ville de Terrebonne, le règlement de contrôle intérimaire numéro 121, qui est à la base des procédures en injonction, n’a plus de portée légale ;

CONSIDÉRANT QUE les procédures auprès de la Cour supérieure ont été modifiées en octobre 2017, ainsi qu’en février 2018 afin que le recours soit considéré comme une demande en jugement déclaratoire et dommages à l’encontre des propriétaires et de la compagnie qui a procédé aux travaux de déblai/remblai sur les terrains visés par les procédures à la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite mettre un terme au mandat accordé par les résolutions mentionnées au 1^{er} paragraphe ainsi qu’au mandat confié à la firme Trivium Avocats par la résolution numéro 11 961-03-19 ;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de la firme Trivium Avocats, datée du 25 avril 2019, au tarif horaire de 300,00\$, excluant les taxes et les frais de signification ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats, pour représenter officiellement la MRC Les Moulins, dans le cadre d'une demande introductive d'instance remodifiée afin de se désister des procédures instituées auprès de la Cour supérieure dans le dossier numéro 700-17-012463-153 ayant débuté par une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 de la MRC Les Moulins, au tarif horaire de 300,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service de la firme Trivium Avocats datée du 25 avril 2019, et ce, pour un montant maximum de 2 400,00\$, excluant les taxes et les frais de signification.

QUE les avocats responsables du dossier susmentionné soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-145 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 483-08-16.

ADOPTÉE

12 000-05-19

Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9614-09-14, 10 157-11-15, 10 562-10-16 et 11 349-05-18 le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 861-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mis un terme à ce mandat pour le confier à la firme à Trivium Avocats aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Trivium Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins jusqu'à concurrence de 15 000,00\$, incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-106 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 001-05-19 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 1^{er} mai 2019

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 1^{er} mai 2016, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 002-05-19 Autorisation à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et autorisation de signature

CONSIDÉRANT le programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est d'appuyer financièrement la réalisation de projets issus des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA ou autre) des MRC et des agglomérations du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (volet 1) ainsi que des projets structurants pouvant avoir des retombées appréciables à l'échelle métropolitaine en matière de diversification, de mise en valeur et de pérennisation du territoire agricole et d'innovation pour le développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire (volet 2) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soumettre un projet dans le cadre du programme susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en vue de demander un soutien financier dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment accompagnée du projet.

ADOPTÉE

12 003-05-19 Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 531-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2018-2019, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2018-2019, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 004-05-19

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-14 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tiende une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-14 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre, mardi, le 11 juin 2019 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

12 005-05-19

Participation financière pour le Grand Montréal Comique, création d'un poste budgétaire et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 du Grand Montréal Comique est un événement à large rayonnement qui créera des retombées économiques sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir l'édition de l'été 2019 du Grand Montréal Comique en échange d'une visibilité proportionnelle à sa participation financière ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la participation financière de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste budgétaire et d'y transférer des sommes ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 5 000,00\$ à la Ville de Terrebonne afin de participer financièrement au Grand Montréal Comique, et ce, en échange d'une visibilité proportionnelle pour la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire numéro 2622-990 intitulé « *Grand Montréal Comique* ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 5 000,00\$ du poste budgétaire numéro 2622-975 « *Concertation, Vigie et Liaison* » vers le poste budgétaire numéro 2622-990 « *Grand Montréal Comique* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-107 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 000,00\$, poste budgétaire 2622-990 « *Grand Montréal Comique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public. Madame Mireille Boisvert, citoyenne de Terrebonne, remercie le conseil de la MRC Les Moulins pour l'adoption de la résolution numéro 11 525-09-18 relative à la lutte aux changements climatiques et interpelle le conseil relativement au projet de loi numéro 194 visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques.

12 006-05-19

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

